

8 Faits divers & Justice

Usurpation de titre et vol

Trois faux policiers mis hors d'état de nuire

AEE

Libreville/Gabon

TROIS compatriotes, qui se faisaient passer pour des policiers en service à la Brigade anti-criminalité (Bac), ont été interpellés récemment à l'ancienne gare routière de Libreville, par les éléments de l'unité de police dont ils se prévalaient.

Âgés respectivement de 23, 25 et 29 ans, Séverin Elimba, William Biveghe et Ulrich Engone rackettaient les commerçants sur cette place très fréquentée de Libreville. Pour faire sérieux, ils se présentaient à leurs victimes présumées avec

des attributs du corps: menottes et brassards de police. Ainsi pouvaient-ils s'adonner à leurs louches activités sans rencontrer de résistance: subtiliser des téléphones portables et taxer des amendes atteignant parfois les 100.000 francs, surtout aux vendeurs qui avaient la malchance d'être pris pour défaut de carte de séjour. Informée de cette situation, la Bac a ouvert une enquête pour en savoir davantage sur ces cas d'escroquerie et d'usurpation de titre.

Par la suite, la mission des agents envoyés sur le terrain pour mettre hors d'état de nuire les indélégats n'a pas tardé à porter ses fruits. En effet,



Fin de parcours du trio de faux policiers de la Bac.

un après-midi, le trio d'escrocs a été surpris en train d'opérer tranquillement. Et lorsque le piège s'est refermé sur eux, grande a été la joie des malheureux commerçants, d'être ainsi débarrassés de truands, au moment où ils se plaignent de voir leurs activités crouler sous le poids de taxes de toutes natures.

Conduits au poste de police, les trois faux flics ont immédiatement reconnu les faits qui leur sont reprochés, tout en sollicitant l'indulgence des policiers. Ils ont été mis à la disposition de la Direction de la sûreté urbaine (DSU), qui devrait les présenter devant un juge d'instruction ce lundi.

Lutte contre les stupéfiants

Des stocks de cannabis interceptés à Libreville et à Ntoun

COE

Libreville/Gabon

AMBROISE Mballa, Camerounais de 51 ans, vient d'être interpellé par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Ntoun, puis mis à la disposition de l'Oclad de Libreville pour la poursuite de l'enquête. Cinquantenaire, Mballa est poursuivi pour détention et vente de cannabis. En tout 46 Kilogrammes de cette marchandise, soigneusement emballée dans des sacs et des sachets, ont en

effet été retrouvés chez lui. Le rapport d'enquête donne un aperçu du déroulé du trafic présumé impliquant Ambroise Mballa. Quelques jours avant son interpellation, l'intéressé reçoit un coup de téléphone d'un ancien client qui lui passe commande de 50 bottes de cannabis pour un autre client résidant à Port-Gentil. Mballa appelle l'une de ses belles-sœurs, qu'il présente comme étant à la tête d'un réseau de trafiquants du produit, afin qu'elle lui en fournisse. La marchandise est alors acheminée depuis Mitzic jusqu'à Li-



Ambroise Mballa interpellé pour détention et vente de cannabis.

breville. Une partie de celle-ci restera à Ntoun, tandis que l'autre partie continuera jusqu'à la capitale. Rendez-vous est donc pris



Les sacs remplis du produit, tels qu'ils ont été interceptés par l'Oclad.

entre le ressortissant camerounais et son client, en vue de récupérer le colis. Malheureusement, Ambroise Mballa, au moment de la transaction, est sur-

pris de voir arriver les Officiers de police judiciaire (OPJ) de l'Oclad pour procéder à son interpellation. Au poste où il est conduit par la suite, il passe aux

aveux, reconnaissant s'adonner à l'activité de trafic de cannabis. Mieux, il dévoile l'existence d'un magasin à Ozangué, dans lequel est stocké le produit qu'il reçoit de ses fournisseurs, dont sa belle-sœur. Une perquisition sur les lieux par les fins limiers confirme ses dires, puisque la marchandise est bien là. Entre temps, la quantité de cannabis saisie à Ntoun est acheminée, elle aussi, à l'Oclad, à Libreville, pour compétence.

Ambroise Mballa devrait être présenté devant le parquet de Libreville dans les prochains jours.

Après deux mois d'intense activité à Ndjolé

Un gang de voleurs en série neutralisé puis écroué

SCOM

Libreville/Gabon

L'ACTIVITE des commerçants de Ndjolé, le chef-lieu du département de l'Abanga-Bigne, était, depuis près de deux mois, mise à rude épreuve. Et pour cause ! Un gang de voleurs composé de trois adolescents Gabonais, M. L. K. N., D. M. et M. M.-M., semait la terreur dans la localité. Le calvaire que ces commerçants enduraient vient fort heureusement de

prendre fin. La bande a été, en effet, neutralisée par les gendarmes de la brigade-centre de Ndjolé, puis présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné. Après l'avoir entendue, le parquet l'a immédiatement placée en détention à la maison d'arrêt. C'était le vendredi 23 février dernier. Selon l'enquête, les présumés délinquants utilisaient le même mode opératoire partout où ils passaient. Ils localisaient d'abord leurs victimes dans la journée. Généralement des bou-

tiques. A la faveur de l'obscurité, M. L. K. N., D. M. et M. M.-M. passaient à l'acte. Armés de marteaux et autres arrache-clous, ils perçaient un énorme trou à l'arrière du commerce, avant de faire main basse sur la marchandise. Le dernier casse en date a eu lieu dans la nuit du 21 au 22 février dernier. Après s'être introduits chez un vendeur de téléphones portables, le trio se serait emparé d'une dizaine d'articles. En plus d'espèces sonnantes et trébuchantes contenues dans la caisse.

Face à cette situation, le

responsable du magasin saisit aussitôt les éléments de la brigade-centre. Le même mercredi, les présumés auteurs du casse sont neutralisés. Les enquêteurs apprendront, entre les quatre murs de l'unité, que les mis en cause seraient également derrière d'autres vols en série perpétrés ces deux derniers mois à Ndjolé. Mais, selon une source militaire proche du dossier, plusieurs victimes ouest-Africaines n'oseraient pas se présenter aux Officiers de police judiciaire (OPJ). Au motif qu'un grand nombre

d'entre eux serait irrégulièrement établi dans le

chef-lieu du département de l'Abanga-Bigne.



Pour avoir soustrait frauduleusement des documents administratifs

Deux gardiens de prison entendus au B2

COE

Libreville/Gabon

DEUX agents en service à la prison centrale de Libreville sont actuellement entre les mains de la Direc-

tion générale de la contre-ingérence (B2). Ils sont accusés de soustraction frauduleuse, au service des archives de la prison centrale de Libreville, de dossiers confidentiels. Il s'agit du lieutenant Yvon Mous-

sonda et du caporal-chef Lionel Hans Ndongou, actuellement, en service à la brigade extérieure. Ce dernier était stagiaire au service Archives du pénitencier de Gros-bouquet au moment des faits.

Il aurait agi sur ordre de son supérieur hiérarchique. Une information judiciaire a donc été ouverte pour faire la lumière sur cette affaire. (Nous y reviendrons).